



## EMACHINES LIMITED WARRANTY AGREEMENT

### WARRANTY REFERENCE TABLE

eMachines Desktop eMachines Notebook eMachines CRT Monitor eMachines LCD Monitor	
Warranty Length/Type	2 Year Limited: Parts & Labor, Mail In or Carry In
Hardware Technical Support	2 Year
Software Support	90 days
Service Website	<a href="http://www.support.emachines.com">http://www.support.emachines.com</a>
Service Phone Number	866-586-2237 (United States) 866-598-2237 (Canada)

**[Binding Arbitration provisions are not applicable to Quebec consumers]  
THIS AGREEMENT CONTAINS A MANDATORY AND BINDING ARBITRATION PROVISION  
IN WHICH YOU AND ACER AGREE TO RESOLVE ANY DISPUTES BETWEEN YOU AND  
ACER BY BINDING ARBITRATION. PLEASE SEE SECTION 10 BELOW.**

This Agreement ("Agreement") is between the original purchaser ("You") and Acer America Corporation ("Acer") and applies to eMachines branded products ("Products") and services purchased in the U.S. or Canada by You from Acer or any of its subsidiaries or affiliates or an Acer authorized reseller ("Reseller"). This limited warranty is valid only in the U.S. and Canada. This limited warranty extends only to You, the original purchaser, and is not transferable to anyone who subsequently purchases, leases, or otherwise obtains the Product from You. This limited warranty does not cover software or non-eMachines branded products (e.g., printers, scanners, etc.).

The term of this Limited Warranty (the "Limited Warranty Period") is identified in the reference table included with this Agreement ("Warranty Reference Table"). The Limited Warranty Period commences on the date of purchase by You. Your original purchase invoice (sales receipt) showing the date of purchase of the Product is your proof of the date of purchase.

**1. Product Limited Warranty.** Acer warrants that its Products will be free from defects in materials and workmanship for the Limited Warranty Period. During the Limited Warranty Period, Acer will, at its option: (i) provide replacement parts necessary to repair the Product; (ii) repair the Product or replace it with a comparable product; or (iii) refund the amount You paid for the Product, LESS DEPRECIATION, upon its return. Replacement parts and Products will be new or serviceably used, comparable in function and performance to the original part or Product and warranted for the remainder of the original warranty period or, if longer, 90 days after they are shipped to You.

**2. Hardware Technical Support.** During the Limited Warranty Period, Acer will provide Product technical support. Please note that when contacting Acer via telephone, long distance and other charges may apply, depending upon your calling area. The scope of technical support consists of helping You diagnose and resolve problems with defects in Products covered by this Agreement, and, for PC Products, reinstalling the factory-installed operating system and software to restore it to the original factory configuration. Acer may provide technical support via on-line, telephone and other methods. Acer may change the means through which it provides technical support at any time without notice to You.

**3. Software Support for Operating System Software.** Acer is not the manufacturer of the software or operating system and does not guarantee that software or operating systems will be free from errors, either in isolation or in combination with hardware. For your PC Product, Acer will assist the original purchaser with (i) installation of any operating system software purchased from Acer; (ii) configuration of the operating system software; (iii) setup of the operating system software; and (iv) troubleshooting issues associated with the operating system software.

**4. On-site Service.** If You purchased a Product that is covered by on-site warranty service in the continental United States or Canada, as indicated in the Warranty Reference Table, and the Product is located in the continental United States or Canada, for the period of time listed, You are entitled to on-site repair service during the Limited Warranty Period subject to the following terms and conditions:

- On-site service is available only for Product located within 50 miles (in U.S.) or 80 km (in Canada) of the location of a third party authorized by Acer to perform on-site service. For Product locations not covered by on-site service, carry-in or mail-in warranty service is provided.
- In circumstances where response time is specified, "Response" is defined as telephone contact between Acer and the end user for the purpose of identifying the repair issue and establishing a repair appointment. Certain response times may not be available where there are parts shortages or in any instances arising that are outside of Acer's control.
- Acer will attempt to resolve warranty issues over the telephone and you must provide reasonable assistance to attempt to resolve the issue with telephone support guidance before on-site service will be authorized. If telephone resolution is not possible, Acer will require your assistance in performing routine diagnostic procedures. At Acer's discretion, if necessary, an Acer third party will be dispatched to your site to perform repair services as directed by Acer.
- You must provide the proof of the place and date of purchase.

**NOTE:** On-site and other services may be limited or delayed in some service areas. On-site service is not available for some models and in some geographical areas. In cases where on-site service is not available, Acer offers mail-in or carry-in service. On-site and other services requires complete and easy access to the Product and does not include de-installation or re-installation of the Product.

#### **5. Limitations and Exclusions.**

##### **THIS LIMITED WARRANTY DOES NOT COVER AND ACER IS NOT RESPONSIBLE FOR:**

- DELIVERY OR INSTALLATION, OR LABOR CHARGES FOR INSTALLATION OR SETUP OF THE PRODUCT, ADJUSTMENT OF CUSTOMER CONTROLS ON THE PRODUCT, AND INSTALLATION OR REPAIR OF ANTENNA SYSTEMS OUTSIDE OF THE PRODUCT
- DAMAGES CAUSED BY MISUSE, ABUSE, ACCIDENTS, FIRE, THEFT, DISAPPEARANCE, MISPLACEMENT, FLUCTUATIONS AND POWER SURGES, CONNECTIONS TO IMPROPER VOLTAGE OR INCORRECT ELECTRICAL LINE VOLTAGE, VIRUSES, MALWARE, RECKLESS, WILLFUL, OR INTENTIONAL CONDUCT.
- DAMAGES CAUSED BY SERVICING NOT AUTHORIZED BY ACER.
- DAMAGES CAUSED BY USAGE THAT IS NOT IN ACCORDANCE WITH PRODUCT INSTRUCTIONS OR USER MANUALS.



- DAMAGES CAUSED BY FAILURE TO FOLLOW THE PRODUCT INSTRUCTIONS OR USER MANUALS OR FAILURE TO PERFORM CLEANING OR PREVENTIVE MAINTENANCE.
- DAMAGES CAUSED BY THE COMBINATION OF EMACHINES BRANDED PRODUCTS WITH OTHER NON-EMACHINES BRANDED PRODUCTS, ACCESSORIES, PARTS OR COMPONENTS OR USE OF PRODUCTS, EQUIPMENT, SYSTEMS, UTILITIES, SERVICES, PARTS SUPPLIES, ACCESSORIES, APPLICATIONS, INSTALLATIONS, REPAIRS, EXTERNAL WIRING OR CONNECTORS NOT SUPPLIED OR AUTHORIZED BY ACER WHICH DAMAGE THIS PRODUCT OR RESULT IN SERVICE PROBLEMS.
- SIGNAL ISSUES, RECEPTION PROBLEMS AND DISTORTION RELATED TO NOISE, ECHO, INTERFERENCE OR OTHER SIGNAL TRANSMISSION AND DELIVERY PROBLEMS
- RESULTS OF NORMAL USAGE, SUCH AS GRADUAL IMAGE DEGRADATION, UNEVEN SCREEN AGING, BURNED-IN IMAGES AND PIXEL FAILURE WITHIN DESIGNED SPECIFICATIONS OR THAT DO NOT MATERIALLY ALTER THE PRODUCTS FUNCTIONALITY
- UNINTERRUPTED OR ERROR-FREE OPERATION OF THE PRODUCT
- SOFTWARE, INCLUDING THE OPERATING SYSTEM AND SOFTWARE ADDED TO YOUR PRODUCT THROUGH OUR FACTORY-INTEGRATION SYSTEM, THIRD-PARTY SOFTWARE, OR THE RELOADING OF SOFTWARE.
- ANY EQUIPMENT OR COMPONENTS THAT WERE NOT INCLUDED IN YOUR PRODUCT AS ORIGINALLY SOLD TO YOU.
- NORMAL WEAR AND TEAR.
- MINOR IMPERFECTIONS THAT MEET DESIGN SPECIFICATIONS.
- COSMETIC DAMAGE OR EXTERIOR FINISH THAT DOES NOT AFFECT FUNCTIONALITY.
- PRODUCTS WHERE THE EMACHINES SERIAL NUMBER IS MISSING, ALTERED OR DEFACED.
- EXTERNAL SPEAKERS, KEYBOARDS AND MICE.
- DAMAGE CAUSED AS A RESULT OF IMPROPER TRANSPORTATION OR PACKING/PACKAGING WHEN RETURNING THE PRODUCT TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE PROVIDER.
- A PRODUCT THAT REQUIRES MODIFICATION OR ADAPTATION TO ENABLE IT TO OPERATE IN ANY COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY FOR WHICH IT WAS DESIGNED, MANUFACTURED, APPROVED AND/OR AUTHORIZED, OR REPAIR OF PRODUCTS DAMAGED BY THESE MODIFICATIONS.

ANY WARRANTY APPLICABLE TO SOFTWARE, INCLUDING OPERATING SYSTEMS, OR NON-ACER BRANDED PRODUCTS IS PROVIDED BY THE ORIGINAL MANUFACTURER.

**6. Registration.** Registration of your Product helps Acer better serve You. Acer encourages You to register your Product within thirty (30) days of the original purchase in order to receive prompt service and support coverage should You need it. To register go to <http://www.support.emachines.com> and choose “Register Your System.”

**7. Instructions for Obtaining Warranty Service.** For specific instructions on how to obtain warranty service for your Product, please refer to the Warranty Reference Table contained in this booklet and go to: <http://www.support.emachines.com>

To obtain warranty service:

- You must assist Acer in diagnosing issues with your Product and follow Acer’s warranty processes.
- You must obtain warranty service from Acer or an Acer Authorized Service Center. Acer will not reimburse You for service performed by others.
- You may be required to deliver and retrieve your Product to and from Acer or an Acer Authorized Service Center at your expense. When sending a Product to Acer or the Acer Authorized Service Center, You must deliver the Product, freight prepaid, in either its original packaging or packaging affording an equal degree of protection. You are responsible for properly packaging your Product, paying all shipping costs, insurance costs, loss or damage to the Product during shipping, and any other taxes, fees, duties or charges associated with transporting the Product to Acer or an Acer Authorized Service Center. **YOU ARE RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE TO YOUR ACER PRODUCT DURING SHIPMENT TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE CENTER.**
- Before providing your Product to Acer or an Acer Authorized Service Center for service, remove any confidential, proprietary or personal information, and removable media, such as floppy disks, CDs, or PC Cards.
- If Acer asks You to return defective parts or Products, You must do so within 15 days after You receive the replacement parts or Products. Acer will charge You for replacement parts or Products if You fail to do so. All exchanged parts and Products replaced under this Agreement will become the property of Acer.

IT IS YOUR RESPONSIBILITY TO BACK UP THE CONTENTS OF YOUR HARD DRIVE BEFORE SERVICES ARE PERFORMED AND REMOVE ANY DATA FROM PARTS OR PRODUCTS RETURNED TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE CENTER, INCLUDING ANY DATA YOU HAVE STORED OR SOFTWARE YOU HAVE INSTALLED ON THE HARD DRIVE. It is possible that the contents of your hard drive will be lost or reformatted in the course of service and Acer will not be responsible for any damage to or loss of any programs, data, or other information stored on any media or any part of any Product serviced. IF DURING THE REPAIR OF THE PRODUCT THE CONTENTS OF THE HARD DRIVE ARE ALTERED, DELETED, OR IN ANY WAY MODIFIED, ACER IS NOT RESPONSIBLE FOR ANY LOSS OF YOUR DATA WHATSOEVER. YOUR PRODUCT WILL BE RETURNED TO YOU CONFIGURED TO THE ORIGINAL FACTORY CONFIGURATION (SUBJECT TO AVAILABILITY OF SOFTWARE).

**8. Implied Warranties. EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT IS LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS WARRANTY.**



Commercial Purchasers: Acer extends the above limited warranty to purchasers of Products for industrial, commercial and business use upon the same terms and conditions and exclusions applicable to consumer purchasers. **HOWEVER, WITH RESPECT TO COMMERCIAL PURCHASERS, ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT, ARE EXCLUDED AND DISCLAIMED.**

**9. Limitation of Liability. ACER SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY.** ACER'S MAXIMUM LIABILITY IS LIMITED TO THE PURCHASE PRICE YOU PAID FOR PRODUCTS OR SERVICES PLUS INTEREST ALLOWED BY LAW. ACER IS NOT LIABLE TO YOU FOR EVENTS BEYOND ACER'S CONTROL, SUCH AS ACTS OF GOD, VIRUSES, PROPERTY DAMAGE, LOSS OF USE, INTERRUPTION OF BUSINESS, LOST PROFITS, LOST DATA OR OTHER CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR SPECIAL DAMAGES, HOWSOEVER CAUSED, WHETHER FOR BREACH OF WARRANTY, CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE), STRICT LIABILITY OR OTHERWISE.

Some states or jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations may not apply to you. This Agreement gives you specific legal rights and you may have other rights which vary from state to state, jurisdiction to jurisdiction or province to province.

**10. Binding Arbitration. [BINDING ARBITRATION PROVISIONS ARE NOT APPLICABLE TO QUEBEC CONSUMERS] THIS AGREEMENT PROVIDES THAT ALL DISPUTES BETWEEN YOU AND ACER WILL BE RESOLVED BY MANDATORY AND BINDING ARBITRATION TO THE FULLEST EXTENT PROVIDED BY LAW. YOU THUS GIVE UP YOUR RIGHT TO GO TO COURT TO ASSERT OR DEFEND YOUR RIGHTS UNDER THIS AGREEMENT (EXCEPT FOR MATTERS THAT MAY BE TAKEN TO SMALL CLAIMS COURT AS FURTHER SET FORTH BELOW IN THIS SECTION 10).**

To the fullest extent provided by law, and except as otherwise provided below, You and Acer agree that any Dispute (as further defined below in this Section 10) between You and Acer will be resolved exclusively and finally by binding arbitration administered by the American Arbitration Association (AAA) and conducted in accordance with the AAA's Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes of the Commercial Arbitration Rules and the Consumer Due Process Protocol. YOUR RIGHTS WILL THEREFORE BE DETERMINED BY A NEUTRAL ARBITRATOR AND NOT A JUDGE OR JURY. You and Acer will agree on another arbitration forum if AAA ceases operations.

The arbitration will be conducted before a single arbitrator, and will be limited solely to the Dispute between You and Acer. Arbitration is the process whereby a dispute is submitted to an arbitrator, for final and binding determination, known as the award. The arbitrator is an individual, similar to a judge, who reviews and weighs evidence provided by both parties, and renders an award enforceable in court. Arbitrator decisions are as enforceable as any court order and are subject to VERY LIMITED REVIEW BY A COURT. **YOU ACKNOWLEDGE THAT, BY WAY OF THIS AGREEMENT, YOU AND ACER WAIVE ALL RIGHTS TO A JURY TRIAL.**

The arbitration, or any portion of it, will not be consolidated with any other arbitration and will not be conducted on a class-wide or class-action basis. The arbitration shall be held at any reasonable location near your residence by submission of documents, by telephone, online or in person, whichever method of presentation You choose.



Under the AAA Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes and Consumer Due Process Protocol, You retain the right to seek relief in a small claims court for Disputes within the scope of the small claims court's jurisdiction.

If You prevail in the arbitration of any Dispute with Acer, Acer will reimburse You for any fees You paid to AAA in connection with the arbitration. **ANY DECISION RENDERED IN SUCH ARBITRATION PROCEEDINGS WILL BE FINAL AND BINDING ON THE PARTIES, AND JUDGMENT MAY BE ENTERED THEREON IN ANY COURT OF COMPETENT JURISDICTION.**

Should either party bring a Dispute in a forum other than as set forth above, reasonable costs and expenses, including legal fees, incurred in staying or dismissing such other proceedings or in otherwise enforcing compliance with this provision may be awarded to the other party. **YOU UNDERSTAND THAT, IN THE ABSENCE OF THIS PROVISION, YOU WOULD HAVE HAD A RIGHT TO LITIGATE DISPUTES THROUGH A COURT, INCLUDING THE RIGHT, IF ANY, AND SUBJECT TO THE RULES OF YOUR JURISDICTION, TO LITIGATE CLAIMS ON A CLASS-WIDE OR CLASS-ACTION BASIS, AND THAT YOU HAVE EXPRESSLY AND KNOWINGLY WAIVED THOSE RIGHTS AND AGREED TO RESOLVE ANY DISPUTES IN ACCORDANCE WITH THE PROVISIONS OF THIS PARAGRAPH.**

This provision shall be governed by the Federal Arbitration Act, 9 U.S.C. Section 1, *et seq.* For the purposes of this Agreement, the term "Dispute" means any dispute, controversy, or claim arising out of or relating to (i) this Agreement, its interpretation, or the breach, termination, applicability or validity thereof; (ii) the related order for, purchase, delivery, receipt or use of any product or service from Acer; or (iii) any other dispute arising out of or relating to the relationship between You and Acer, its parents, subsidiaries, affiliates, directors, officers, employees, beneficiaries, agents, assigns, component suppliers (both hardware and software), and/ or any third party who provides products or services purchased from or distributed by Acer. The term "You" means the original purchaser and those in privity with the original purchaser, such as family members or beneficiaries.

Further information may be obtained from the AAA on line at [www.adr.org](http://www.adr.org), by calling 800-778-7879, or writing to American Arbitration Association, 1633 Broadway, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10019.

**11. Out of Warranty Repairs.** Any services provided to You by Acer that are not within the scope of the Product Limited Warranty or that are not covered by an extended service plan are governed by this Agreement and are otherwise subject to the terms of the Acer out-of-warranty service procedures and any applicable service order. For a period of ninety (90) days after services are performed, Acer warrants that services provided by it were performed in a professional and workmanlike manner. If your problem recurs within the 90-day service warranty period, Acer will, at its option, (i) re-perform the services, (ii) replace the Product pursuant to the terms of this Agreement, (iii) permit You to return the Product and issue a refund pursuant to the terms of this Agreement, (iv) refund the amount You paid for the services. If You purchased an extended service plan from Acer or from a third party, please refer to the extended service plan for its coverage, duration and terms of service.

**12. General.** Acer and its subsidiaries and affiliates are intended beneficiaries of this Agreement. Any inconsistency between this Agreement and any other agreement included with or relating to products or services purchased from Acer, other than an extended service plan, shall be governed by this Agreement. This Agreement may not be modified, altered or amended without the written agreement of Acer which specifically states that the writing is intended to modify, alter or amend this Agreement. Any additional or altered terms shall be null and void, unless expressly



agreed to in writing by Acer. If any term of this Agreement is illegal or unenforceable, the legality and enforceability of the remaining provisions shall not be affected or impaired. **[The following provision is not applicable to Quebec consumers] THIS AGREEMENT AND ANY SALES THEREUNDER SHALL BE GOVERNED BY THE LAWS OF THE STATE OF SOUTH DAKOTA, WITHOUT REGARD TO CONFLICTS OF LAWS RULES.**

**13. Privacy Notice.** You can review Acer's Privacy Policy on our web site, located at <http://www.acerpanam.com> . Acer will maintain and use your customer information in accordance with its Privacy Policy.

**14. For Residents of Canada:** This Agreement is subject to the applicable provisions of Canadian consumer protection laws that cannot be derogated from by private agreement or which may prohibit the application of any provision or stipulation herein. To the extent that any stipulation or provision is so prohibited it: i) shall be construed as if it had been omitted from this Agreement; (ii) will not affect the legality, validity or enforceability of that provision in any other jurisdiction; and (iii) the remaining terms and provisions of this Agreement shall remain in full force and effect. Without limiting the generality of the foregoing and notwithstanding anything to the contrary contained herein, for residents of Quebec, British Columbia and Ontario the waiver set out in Section 10 of this warranty does not apply and You retain the right to litigate disputes before a court, including the right, subject to the rules of your jurisdiction, to litigate claims on a class-action basis.

**15. International Support:** You must comply with all applicable export laws and regulations if You export the product from the United States or Canada. Acer does not accept for return any products purchased from a reseller. Customers outside the United States are responsible for paying all freight and brokerage charges incurred in shipping, importing/exporting and receiving replacement products and parts and for arranging and paying for the shipment of any defective part(s) back to Acer.

All international customers are responsible for all customs duties, VAT, GST and other associated taxes and charges.

Please send correspondence about this Agreement to:

**Acer Customer Service  
P.O. Box 6137  
Temple, TX 76503**

Current information on technical support and warranty policies, phone numbers and other service information is available on our web sites listed on the Warranty Reference Table.

## CONVENTION DE GARANTIE LIMITÉE DE EMACHINES

### TABLEAU DE RÉFÉRENCE DE LA GARANTIE

Ordinateur de bureau eMachines Bloc-notes eMachines Écran CRT eMachines Écran ACL eMachines	
Durée/type de garantie	Limitée 2 an : pièces et main-d'œuvre, service par la poste ou en atelier
Soutien matériel informatique	2 an
Soutien logiciel	90 jours
Site Web du service	<a href="http://www.support.emachines.com">http://www.support.emachines.com</a>
Numéros de téléphone du service	866-586-2237 (États-Unis) 866-598-2237 (Canada)

**[Les modalités relatives à l'arbitrage exécutoire ne s'appliquent pas aux consommateurs du Québec]**

**LA PRÉSENTE CONVENTION CONTIENT UNE DISPOSITION OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE EN MATIÈRE D'ARBITRAGE, SELON LAQUELLE VOUS ET ACER CONVENEZ DE RÉSOUDRE TOUT DIFFÉREND ENTRE VOUS ET ACER AU MOYEN DE L'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE. VEUILLEZ VOUS REPORTER À L'ARTICLE 10 CI-APRÈS.**

La présente convention (la *convention*) intervient entre l'acheteur initial (*vous*) et Acer America Corporation (*Acer*) et s'applique aux produits de marque (les *produits*) et aux services de eMachines achetés aux États-Unis ou au Canada par vous auprès de Acer ou de l'une de ses filiales ou de l'un des membres de son groupe ou d'un revendeur autorisé de Acer (un *revendeur*). La présente garantie limitée n'est valide qu'aux États-Unis et au Canada. Celle-ci ne s'applique qu'à vous, l'acheteur initial, et ne peut être transférée à quiconque achète ou loue le produit de vous ou l'obtient d'une autre manière par la suite auprès de vous. La présente garantie limitée ne couvre pas les logiciels ou les produits qui ne sont pas de marque eMachines (p. ex. imprimantes, numériseurs, etc.).

La durée de la présente garantie limitée (la *période de garantie limitée*) figure dans le tableau de référence joint à la présente convention (le *tableau de référence de la garantie*). La période de garantie limitée commence à la date de votre achat. La facture d'achat originale (*reçu de vente*) indiquant la date d'achat du produit constitue votre preuve de la date d'achat.

**1. Garantie limitée du produit.** Acer garantit que ses produits seront exempts de vices de matériel ou de fabrication pendant la période de garantie limitée. Pendant la période de garantie limitée, Acer, à son choix : (i) fournira les pièces de rechange nécessaires pour réparer le produit; (ii) réparera le produit ou le remplacera par un produit comparable; ou (iii) remboursera le montant que vous avez payé pour le produit, DÉDUCTION FAITE DE LA DÉPRÉCIATION, lors du retour de celui-ci. Les pièces de rechange et les produits seront neufs ou usagés et en bon état, comparables, sur le plan de la fonction et du rendement, à la pièce ou au produit original et garantis pour le reste de la période de garantie initiale ou, si celle-ci est plus longue, 90 jours après qu'ils vous auront été expédiés.

2. **Soutien matériel informatique.** Pendant la période de garantie limitée, Acer fournira un soutien matériel informatique pour le produit. Veuillez noter que des frais, notamment d'interurbain, peuvent s'appliquer lorsque vous communiquez avec Acer par téléphone, selon la zone de départ de votre communication. Le soutien matériel informatique offert consistera à vous aider à diagnostiquer et à résoudre les problèmes associés aux vices dans les produits couverts par la présente convention et, en ce qui touche les produits PC, à réinstaller le système d'exploitation et les logiciels préinstallés en vue de les restaurer à leur configuration initiale en usine. Acer peut offrir un soutien matériel informatique en ligne, par téléphone ainsi que par d'autres méthodes, et peut modifier les moyens grâce auxquels elle vous offre son soutien matériel informatique à tout moment sans vous transmettre d'avis.

3. **Soutien logiciel pour le logiciel du système d'exploitation. Acer n'est pas le fabricant de tout logiciel ou du système d'exploitation et ne garantit pas qu'un logiciel ou des systèmes d'exploitation seront exempts d'erreurs, isolément ou jumelés avec le matériel.** En ce qui concerne votre produit PC, Acer aidera l'acheteur initial (i) à installer tout logiciel du système d'exploitation acheté auprès de Acer; (ii) à configurer le logiciel du système d'exploitation; (iii) à installer le logiciel du système d'exploitation; et (iv) à diagnostiquer les problèmes associés au système d'exploitation.

4. **Service sur place.** Si vous avez acheté un produit couvert par le service sous garantie sur place dans la zone continentale des États-Unis ou au Canada, tel d est indiqué dans le tableau de référence de la garantie, et que le produit est situé dans la zone continentale des États-Unis ou au Canada, pour la période indiquée, vous avez droit à un service de réparation sur place pendant la période de garantie limitée, sous réserve des modalités suivantes :

- Le service sur place n'est disponible que pour un produit situé à une distance de 50 milles (aux États-Unis) ou de 80 km (au Canada) de l'emplacement d'un tiers autorisé par Acer à exécuter le service sur place. Pour les emplacements des produits non couverts par le service sur place, un service de garantie en atelier ou par la poste est offert.
- Dans les cas où un temps de réponse est indiqué, le terme *réponse* est défini comme un contact téléphonique entre Acer et l'utilisateur final en vue de déterminer la réparation à effectuer et de fixer un rendez-vous à cet effet. Certains temps de réponse peuvent ne pas être disponibles si certaines pièces sont manquantes ou dans des situations indépendantes de la volonté de Acer.
- Acer tentera de résoudre les questions couvertes par la garantie par téléphone et vous devez offrir une aide raisonnable pour essayer de résoudre le problème grâce à l'encadrement téléphonique avant qu'un service sur place ne soit autorisé. S'il est impossible de résoudre le problème par téléphone, Acer demandera votre aide pour exécuter certaines procédures de diagnostic habituelles. Au besoin et à la discrétion de Acer, un tiers de Acer sera dépêché à votre emplacement pour exécuter les services de réparation suivant les directives de Acer.
- Vous devez fournir la preuve du lieu et de la date de l'achat.

**NOTE :** Les services, notamment ceux qui sont rendus sur place, peuvent être limités ou retardés dans certaines zones de service. Le service sur place n'est pas offert pour certains modèles et dans certaines régions géographiques. Lorsque le service sur place n'est pas offert, Acer offre un service par la poste ou en atelier. Le service sur place et les services d'une autre nature nécessitent d'avoir un accès direct et facile au produit et ne comprennent pas la désinstallation ou la réinstallation du produit.

5. **Limites et exclusions.**

**LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS ET ACER N'ENGAGE PAS SA RESPONSABILITÉ À LEUR ÉGARD :**

- LA LIVRAISON OU L'INSTALLATION DU PRODUIT OU LES FRAIS D'INSTALLATION OU DE MISE EN PLACE DE CELUI-CI, OU ENCORE LE PARAMÉTRAGE DU PRODUIT SELON LES SPÉCIFICATIONS DU CLIENT ET L'INSTALLATION OU LA RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ANTENNE EXTÉRIEURS AU PRODUIT
- LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN MAUVAIS USAGE, UN USAGE ABUSIF, DES ACCIDENTS, INCENDIES, VOLS, DISPARITIONS, ÉGAREMENTS, FLUCTUATIONS DE TENSION ET SURTENSIONS, BRANCHEMENTS À UNE SOURCE D'ALIMENTATION EN COURANT INADÉQUATE OU À TENSION INAPPROPRIÉE, VIRUS INFORMATIQUES, LOGICIELS MALVEILLANTS OU PAR UNE CONDUITE INCONSIDÉRÉE, VOLONTAIRE OU INTENTIONNELLE
- LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE INTERVENTION NON AUTORISÉE PAR ACER
- LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE UTILISATION NON CONFORME AUX CONSIGNES RELATIVES AUX PRODUITS OU AUX MANUELS DE L'UTILISATEUR
- LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE NON-RESPECT DES CONSIGNES RELATIVES AUX PRODUITS OU DES MANUELS DE L'UTILISATEUR OU ENCORE PAR LA NON-EXÉCUTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF
- LES DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LE FAIT DE COMBINER DES PRODUITS EMACHINES AVEC DES PRODUITS, ACCESSOIRES, PIÈCES OU COMPOSANTES DE MARQUES AUTRES QUE EMACHINES OU D'UTILISER DES PRODUITS, DE L'ÉQUIPEMENT, DES SYSTÈMES, DES SERVICES PUBLICS OU AUTRES SERVICES, DES PIÈCES, DES FOURNITURES, DES ACCESSOIRES, DES APPLICATIONS, UNE INSTALLATION, DES RÉPARATIONS, DU FILAGE OU DES BRANCHEMENTS EXTÉRIEURS NON FOURNIS OU NON AUTORISÉS PAR ACER ENDOMMAGEANT LE PRODUIT OU CAUSANT DES PROBLÈMES AU NIVEAU DU SERVICE.
- LES SIGNAUX DIFFICILES À CAPTER, LES PROBLÈMES DE RÉCEPTION ET LES DISTORSIONS EN LIEN AVEC LE BRUIT, L'ÉCHO, L'INTERFÉRENCE OU AUTRES PROBLÈMES DE TRANSMISSION OU D'ARRIVÉE DES SIGNAUX
- LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION NORMALE, COMME PAR EXEMPLE LE FAIT QUE L'IMAGE SE DÉGRADE PROGRESSIVEMENT, UN VIEILLISSEMENT NON UNIFORME DE L'ÉCRAN, DES IMAGES RÉMANENTES ET DES PIXELS DÉFAILLANTS DANS LES LIMITES DE CE QUE PRÉVOIENT LES SPÉCIFICATIONS OU SANS QUE CELA NUISE AUX FONCTIONNALITÉS DU PRODUIT
- L'UTILISATION ININTERROMPUE OU SANS ERREUR DU PRODUIT
- LES LOGICIELS, QUI COMPRENENT LE SYSTÈME D'EXPLOITATION ET LES LOGICIELS AJOUTÉS À VOTRE PRODUIT GRÂCE À NOTRE SYSTÈME D'INTÉGRATION EN USINE, LES LOGICIELS DE TIERS OU ENCORE LE RECHARGEMENT DE LOGICIELS
- TOUT MATÉRIEL OU TOUTE COMPOSANTE NON INCLUS DANS VOTRE PRODUIT AU MOMENT OÙ CELUI-CI VOUS A ÉTÉ INITIALEMENT VENDU

- DES IMPERFECTIONS MINEURES NE REMETTANT PAS EN CAUSE LA CONFORMITÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS DE CONCEPTION
- L'USURE NORMALE
- UN DOMMAGE D'ORDRE ESTHÉTIQUE OU TOUCHANT LA FINITION EXTÉRIEURE NE NUISANT PAS À LA FONCTIONNALITÉ
- DES PRODUITS DONT LE NUMÉRO DE SÉRIE ATTRIBUÉ PAR EMACHINES EST MANQUANT, MODIFIÉ OU ENDOMMAGÉ
- LES HAUTS-PARLEURS EXTERNES, LES CLAVIERS ET LES SOURIS
- TOUT DOMMAGE DÉCOULANT D'UN TRANSPORT OU D'UN EMBALLAGE/CONDITIONNEMENT INADÉQUAT LORS DU RETOUR DU PRODUIT À ACER OU À UN FOURNISSEUR DE SERVICES AUTORISÉ DE ACER
- LE FAIT QU'UN PRODUIT DOIT ÊTRE MODIFIÉ OU ADAPTÉ POUR FONCTIONNER DANS TOUT PAYS AUTRE QUE LE PAYS POUR LEQUEL IL A ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ, APPROUVÉ ET(OU) AUTORISÉ OU LES RÉPARATIONS RENDUES NÉCESSAIRES EN RAISON DE TELLES MODIFICATIONS

TOUTE GARANTIE APPLICABLE AUX LOGICIELS, Y COMPRIS AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU AUX PRODUITS QUI NE SONT PAS DES PRODUITS DE MARQUE DE EMACHINES, EST FOURNIE PAR LE FABRICANT D'ORIGINE.

6. **Enregistrement.** L'enregistrement de votre produit permet à Acer de mieux vous servir. Acer vous encourage à enregistrer votre produit dans les trente (30) jours de l'achat initial pour que vous puissiez bénéficier rapidement du service et du soutien matériel informatique si vous deviez en avoir besoin. Pour vous enregistrer, veuillez vous rendre à l'adresse <http://www.support.emachines.com> et choisir « Enregistrer votre produit. »

7. **Directives pour obtenir le service sous garantie.** Pour connaître les directives précises permettant de bénéficier du service sous garantie à l'égard de votre produit, veuillez vous reporter au tableau de référence de la garantie figurant dans le présent livret et vous rendre à l'adresse <http://www.support.emachines.com>.

Pour obtenir le service sous garantie :

- Vous devez aider Acer à diagnostiquer les problèmes relatifs à votre produit et suivre les processus de garantie de Acer.
- Vous devez obtenir le service sous garantie auprès de Acer ou d'un centre de services autorisé de Acer. Acer ne vous remboursera pas un service rendu par des tiers.
- Vous pourriez devoir livrer votre produit à Acer ou à un centre de services autorisé de Acer ainsi qu'à aller l'y récupérer, à vos frais. Lorsque vous envoyez un produit à Acer ou au centre de services autorisé de Acer, vous devez livrer le produit, frais de transport payés d'avance, dans son emballage original ou un emballage offrant un même degré de protection. Il vous incombe d'emballer adéquatement votre produit et de payer tous les coûts d'expédition et d'assurance, et vous êtes responsable de la perte ou de l'endommagement du produit pendant l'expédition, de même que de tous autres frais, taxes, droits ou charges associés au transport du produit vers Acer ou un centre de services autorisé de Acer. **VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE OCCASIONNÉ À VOTRE PRODUIT ACER**

**PENDANT SON EXPÉDITION À UN ÉTABLISSEMENT ACER OU À UN CENTRE DE SERVICES AUTORISÉ DE ACER.**

- Avant de remettre votre produit à Acer ou à un centre de services autorisé de Acer aux fins de réparation, veuillez en retirer toute information confidentielle exclusive ou personnelle ainsi que tout support d'information amovible, comme les disquettes, les CD ou les cartes PC.
- Si Acer vous demande de retourner les pièces ou les produits défectueux, vous devez le faire dans les 15 jours de votre réception des pièces de rechange ou des produits. Acer vous facturera les pièces de rechange ou les produits si vous omettez de vous conformer à cette directive. Toutes les pièces échangées et tous les produits remplacés aux termes de la présente convention deviendront la propriété de Acer.

IL VOUS INCOMBE DE SAUVEGARDER LE CONTENU DE VOTRE DISQUE DUR AVANT L'EXÉCUTION DE SERVICES ET DE RETIRER TOUTE DONNÉE DES PIÈCES OU DES PRODUITS RETOURNÉS À ACER OU À UN CENTRE DE SERVICES AUTORISÉ DE ACER, Y COMPRIS TOUTES DONNÉES QUE VOUS AVEZ EMMAGASINÉES OU TOUT LOGICIEL QUE VOUS AVEZ INSTALLÉ SUR LE DISQUE DUR. Il se peut que le contenu de votre disque dur soit perdu ou reformaté dans le cadre de l'exécution du service et Acer ne sera pas responsable de quelque dommage ou perte visant un programme, des données ou d'autres informations emmagasinés sur tout média ou dans une partie de tout produit visé par une réparation. SI, PENDANT LA RÉPARATION DU PRODUIT, LE CONTENU DU DISQUE DUR EST SUPPRIMÉ OU MODIFIÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ACER N'EST PAS RESPONSABLE DE QUELQUE PERTE DE VOS DONNÉES QUE CE SOIT. VOS PRODUITS VOUS SERONT RETOURNÉS AVEC LEUR CONFIGURATION EN USINE INITIALE (SOUS RÉSERVE DE LA DISPONIBILITÉ DES LOGICIELS).

**8. Garanties implicites. SAUF DANS LA MESURE OÙ LES LOIS APPLICABLES L'INTERDISENT, TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE.**

Acheteurs commerciaux : Acer étendra la garantie limitée précitée aux acheteurs de produits à des fins industrielles, commerciales et professionnelles suivant les mêmes modalités et exclusions que celles qui s'appliquent aux consommateurs acheteurs. **TOUTEFOIS, EN CE QUI CONCERNE LES ACHETEURS COMMERCIAUX, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON SONT EXCLUES ET FONT L'OBJET D'UNE RENONCIATION.**

**9. Limitation de responsabilité. ACER NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE ACER EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LES PRODUITS OU LES SERVICES, PLUS L'INTÉRÊT AUTORISÉ PAR LA LOI. ACER N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS VOUS POUR DES ÉVÉNEMENTS QUI SONT INDÉPENDANTS DE SA VOLONTÉ, COMME DES CAS DE FORCE MAJEURE, DES VIRUS, DES DOMMAGES MATÉRIELS, UNE PERTE DE JOUISSANCE, UNE INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, DES PERTES DE PROFITS, UNE PERTE DE DONNÉES OU D'AUTRES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QU'IL S'AGISSE D'UNE VIOLATION DE GARANTIE OU DE CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU D'UNE AUTRE CAUSE.**

Certains États ou territoires ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, ou permettent des limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations précitées peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente convention vous confère des droits légaux spécifiques et vous pourriez bénéficier d'autres droits, qui peuvent varier d'un État à l'autre, d'un territoire à l'autre ou encore d'une province à l'autre.

**10. Arbitrage exécutoire. [LES MODALITÉS RELATIVES À L'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE NE S'APPLIQUENT PAS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC.] LA PRÉSENTE CONVENTION PRÉVOIT QUE TOUS LES DIFFÉRENDS POUVANT SURVENIR ENTRE VOUS ET ACER SERONT RÉSOLUS PAR L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE ET CE, DANS LA PLEINE MESURE PRÉVUE PAR LA LOI. VOUS RECONCEZ DONC À VOTRE DROIT DE VOUS ADRESSER AU TRIBUNAL, À FAIRE VALOIR OU À DÉFENDRE VOS DROITS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CONVENTION (EXCEPTION FAITE DES QUESTIONS POUVANT ÊTRE PORTÉES DEVANT LA COUR DES PETITES CRÉANCES COMME IL EST PLUS AMPLEMENT DÉCRIT PLUS LOIN DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE 10).**

Dans toute la mesure permise par la loi, et sauf indication contraire ci-après, vous et Acer acceptez que tout différend (au sens plus amplement défini ci-dessous, dans le présent article 10) entre vous et Acer soit résolu en le soumettant à un arbitrage exclusif, définitif et exécutoire administré par la American Arbitration Association (AAA), qui procédera conformément aux règles énoncées dans les *Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes of the Commercial Arbitration Rules and Consumer Due Process Protocol* de la AAA. EN CONSÉQUENCE, VOS DROITS SERONT DÉTERMINÉS PAR UN ARBITRE NEUTRE ET NON PAR UN JUGE OU UN JURY. Vous et Acer conviendrez d'un autre forum d'arbitrage si La AAA cesse d'exercer ses activités.

L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et se limitera uniquement au différend entre vous et Acer. L'arbitrage est une procédure selon laquelle un différend est soumis à un arbitre qui rendra une décision définitive et exécutoire, connue sous le nom de *sentence arbitrale*. L'arbitre est un particulier, comme un juge, qui examinera et évaluera la preuve présentée par les deux parties et rendra une décision arbitrale qui sera exécutoire par le tribunal. Les décisions arbitrales ont la même force exécutoire que toute ordonnance d'un tribunal et elles ne peuvent faire l'objet d'une RÉVISION JUDICIAIRE QUE DE FAÇON TRÈS LIMITÉE. **VOUS RECONNAISSEZ PAR LA PRÉSENTE CONVENTION QUE VOUS ET ACER RENONCEZ À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY.**

L'arbitrage, ou toute partie de celui-ci, ne sera pas regroupé avec tout autre arbitrage et ne sera pas mené sous forme de recours à l'échelle d'un groupe ou de recours collectif. L'arbitrage sera tenu dans un lieu situé à une distance raisonnable de votre lieu de résidence au moyen de la soumission de documents, ou par téléphone, en ligne ou en personne, selon le mode de présentation que vous choisirez.

Aux termes des *Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes of the Commercial Arbitration Rules and Consumer Due Process Protocol* de la AAA, vous conservez le droit à un recours devant une cour des petites créances à l'égard des différends dont la portée ne dépasse pas la compétence de cette cour des petites créances.

Si vous obtenez gain de cause à l'issue d'une procédure d'arbitrage de tout différend avec Acer, Acer vous remboursera les frais que vous aurez payés à la AAA en rapport avec l'arbitrage. **TOUTE DÉCISION RENDUE DANS LE CADRE DE CES PROCÉDURES D'ARBITRAGE SERA DÉFINITIVE ET LIERA LES PARTIES, ET UN JUGEMENT POURRA ÊTRE INSCRIT DEVANT TOUT TRIBUNAL COMPÉTENT.**

Si une partie soumet un différend devant un forum autre que celui précité, les coûts et dépenses raisonnables, y compris les frais judiciaires engagés dans le cadre de la suspension ou du rejet de ces autres procédures ou autrement pour faire respecter la présente disposition pourraient être accordés à l'autre partie. **VOUS COMPRENEZ QUE, EN L'ABSENCE DE LA PRÉSENTE DISPOSITION, VOUS AURIEZ EU LE DROIT DE PORTER CE DIFFÉREND EN JUSTICE DEVANT UN TRIBUNAL, AINSI QUE LE DROIT, LE CAS, ÉCHÉANT ET SOUS RÉSERVE DES RÈGLES DE VOTRE TERRITOIRE, D'ENTAMER DES POURSUITES SOUS FORME DE RECOURS À L'ÉCHELLE D'UN GROUPE OU DE RECOURS COLLECTIF, ET QUE VOUS AVEZ EXPRESSÉMENT ET SCIEMMENT RENONCÉ À CES DROITS ET CONVENU DE RÉSOUDRE TOUT DIFFÉREND CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT PARAGRAPHE.**

La présente disposition sera régie par la loi intitulée *Federal Arbitration Act*, 9 U.S.C., partie 1, et ss. Aux fins de la présente convention, le terme *différend* désigne quelque différend, controverse ou réclamation découlant des éléments suivants ou en rapport avec ceux-ci, à savoir (i) la présente convention, son interprétation ou la violation, la résiliation, l'applicabilité ou la validité de celle-ci; (ii) le bon de commande connexe pour l'achat, la livraison, la réception ou l'utilisation de tout produit ou service de Acer ou (iii) tout autre différend découlant de la relation existant entre vous et Acer, ses sociétés mères, les membres de son groupe, ses filiales, ses dirigeants, les membres de son personnel, et ses bénéficiaires, mandataires, ayants cause, fournisseurs de composantes (matériel et logiciel) et(ou) tout tiers fournissant des produits ou des services achetés à Acer ou distribués par celle-ci, ou tout autre différend en rapport avec une telle relation. Le terme *vous* désigne l'acheteur initial ainsi que les personnes ayant une connexité d'intérêts avec l'acheteur initial, comme les membres de sa famille ou ses bénéficiaires.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires auprès de la AAA en ligne à l'adresse [www.adr.org](http://www.adr.org), en téléphonant au numéro 800-778-7879 ou en écrivant à : American Arbitration Association, au 1633 Broadway, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10019.

**11. Réparations hors garantie.** Tous les services qui vous sont fournis par Acer et qui ne sont pas visés par la présente garantie limitée relative aux produits ou qui ne sont pas couverts par un plan de service prolongé sont régis par la présente convention et, par ailleurs, assujettis aux modalités de la procédure relative aux services hors garantie de Acer et de tout ordre de service applicable. Acer garantit, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'exécution des services, que les services qu'elle a rendus ont été exécutés d'une manière professionnelle et selon les règles de l'art. Si votre problème réapparaît pendant la période de garantie des services de 90 jours, Acer, à son gré, (i) fournira de nouveau les services, (ii) remplacera le produit conformément aux modalités de la présente convention, (iii) vous permettra de retourner le produit et accordera un remboursement conformément aux modalités de la présente convention, (iv) remboursera le montant que vous avez payé pour les services. Si vous avez acheté un plan de service prolongé auprès de Acer ou d'un tiers, veuillez vous reporter au plan de services prolongés pour en connaître la couverture, la durée et les modalités du service.

**12. Dispositions générales.** Acer, ses filiales et les membres de son groupe sont les bénéficiaires visés dans la présente convention. Toute incompatibilité entre la présente convention et toute autre convention incluse avec les produits ou les services achetés à Acer, ou en rapport avec ceux-ci, à l'exclusion d'un plan de service prolongé, sera régie par la présente convention. La présente convention ne peut être modifiée sans le consentement écrit de Acer énonçant précisément que le document vise à modifier la présente convention. Toute disposition additionnelle ou modifiée sera nulle et non avenue, à moins que Acer n'y consente expressément par écrit. Si l'une des modalités de la présente convention est illégale ou inexécutoire, la légalité et le caractère exécutoire des dispositions restantes n'en seront pas touchés ni amoindris. **[La disposition qui suit ne s'applique pas aux consommateurs du Québec.] LA PRÉSENTE CONVENTION ET TOUTES LES VENTES CONCLUES AUX TERMES DE CELLE-CI SONT**

**RÉGIES PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DU DAKOTA DU SUD, SANS ÉGARD AUX RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT DE LOIS.**

**13. Avis de confidentialité.** Vous pouvez consulter la politique sur la vie privée de Acer sur notre site Web, situé à l'adresse <http://www.acerpanam.com>. Acer préservera et utilisera vos renseignements-clients conformément à sa politique sur le respect de la vie privée.

**14. Pour les résidents du Canada :** La présente convention est assujettie aux dispositions applicables des lois canadiennes sur la protection des consommateurs qui ne peuvent faire l'objet d'une dérogation au moyen d'une convention privée ou qui peuvent interdire l'application de toute disposition ou stipulation des présentes. Dans la mesure où une stipulation ou une disposition est ainsi interdite, celle-ci : (i) sera interprétée comme si elle avait été omise de la présente convention; (ii) n'affectera pas la légalité, la validité ou le caractère exécutoire de cette disposition dans tout autre territoire; et (iii) les dispositions restantes de la présente convention demeureront pleinement en vigueur. Sans limiter la généralité de ce qui précède et nonobstant toute disposition à l'effet contraire contenue dans les présentes, la renonciation prévue à l'article 10 de la présente garantie ne s'appliquera pas aux résidents du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, et vous conservez le droit de porter le différend devant un tribunal, ainsi que le droit, sous réserve des règles de votre territoire, d'intenter des poursuites en recours collectif.

**15. Soutien international :** Vous devez respecter toutes les lois et tous les règlements applicables en matière d'exportation si vous exportez le produit depuis les États-Unis ou le Canada. Acer n'accepte le retour de tout produit acheté à un revendeur. Les clients à l'extérieur des États-Unis sont responsables du paiement de tous les frais de courtage et de transport liés à l'expédition, l'importation/exportation et la réception des produits et des pièces de rechange et devront se charger eux-mêmes d'expédier toute pièce défectueuse devant être retournée à Acer à leurs frais.

Tous les clients internationaux sont responsables de tous les droits de douane, de la TVA, de la TPS et de toutes autres taxes et charges connexes.

Prière d'expédier la correspondance concernant la présente convention à l'adresse suivante :

**Acer Customer Service  
P.O. Box 6137  
Temple, TX 76503**

L'information à jour sur les politiques en matière de soutien matériel informatique et de garantie, les numéros de téléphone ainsi que d'autres renseignements sur le service sont disponibles sur nos sites Web figurant dans le tableau de référence de la garantie.